



SEFRI, septembre 2015

---

## Evaluation de Futur en tous genres – Nouvelles perspectives pour filles et garçons

---

### 1 Contexte

Futur en tous genres (FETG) – connu comme la Journée des filles jusqu'en 2010 – existe depuis 2001. La journée de projet a été lancée en 2001 par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes<sup>1</sup> dans le cadre du projet de places d'apprentissage 16+. Depuis lors, elle est organisée chaque année le deuxième jeudi du mois de novembre.

Depuis 2005, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (anciennement Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT) soutient financièrement la mesure sur la base de l'art. 55, al. 1 let. a de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) – *mesures visant à réaliser une égalité effective entre hommes et femmes ainsi que les mesures destinées à la formation et à la formation continue à des fins professionnelles des personnes handicapées.*

L'octroi par le SEFRI du financement se rapportant à la période 2012-2015 a été conditionné à la réalisation, pendant la période d'encouragement, d'une évaluation externe se rapportant à l'efficacité de la mesure.

### 2 Mandat d'évaluation

L'objet de l'évaluation concerne l'encouragement du SEFRI à l'organisation de Futur en tous genres. L'évaluation se focalise sur les années 2009 à 2014 ainsi que sur l'organisation de la journée Futur en tous genres du 13 novembre 2014.

L'évaluation visait à examiner les effets de la mesure et l'efficacité dans l'emploi des ressources ainsi qu'à identifier les possibilités d'amélioration dans son organisation, sa mise en œuvre et au niveau de la réalisation des objectifs de Futur en tous genres.

Le SEFRI a chargé la communauté de travail INFRAS, le Service de la recherche en éducation (SRED) et l'Université de Berne d'effectuer cette évaluation.

---

<sup>1</sup> Le projet 16+ a été lancé dans le cadre du 2<sup>e</sup> arrêté sur les places d'apprentissage «arrêté fédéral du 18 juin 1999 relatif à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage et à développer la formation professionnelle. Outre l'augmentation de l'offre de places d'apprentissage, le 2<sup>e</sup> arrêté sur les places d'apprentissage visait aussi à promouvoir l'égalité des sexes.

### **3 Résultats**

#### **Futur en tous genres a fait ses preuves et doit être poursuivi**

L'évaluation conclut que FETG a fait globalement ses preuves et le résultat en termes de diffusion et d'impact est notable. C'est pourquoi la principale recommandation de l'évaluation est de poursuivre le projet et de continuer d'assurer les moyens financiers.

#### **Les structures d'organisation et de financement à l'échelle cantonale sont adéquates**

La répartition des tâches entre le secrétariat national de Futur en tous genres, les responsables cantonaux de la mise en œuvre et les associations professionnelles est claire et fonctionne bien. Les acteurs impliqués attestent l'efficacité du secrétariat et son orientation vers la prestation de services. Le seul point faible se situe au niveau des données relatives au nombre d'élèves participant au projet de base qui ne sont pas relevées par le secrétariat national de FETG, ce qui complique le pilotage national et l'assurance de la qualité. Les auteurs de l'évaluation estiment en outre que la structure de financement de FETG est également appropriée.

#### **Les objectifs de Futur en tous genres sont pertinents et clairs – mais ils sont dilués lors de la mise en œuvre**

Vu la présence persistante d'idées stéréotypées en lien avec le genre lors du choix professionnel, les objectifs de FETG se révèlent être pertinents tant du point de vue de l'égalité des chances que du point de vue économique (pénurie de main-d'œuvre). Les objectifs et les publics cibles de FETG sont clairement définis et les adaptations du concept dans le cadre du passage de la Journée nationale des filles à Futur en tous genres largement acceptées. Les résultats des enquêtes révèlent pourtant que suite à ces adaptations, l'aspect genre de la manifestation a été relégué au second plan. Par conséquent il est devenu plus de difficultés de communiquer le concept et les objectifs de FETG de manière à ce que ceux-ci soient compris correctement (aspect genre et choix professionnel).

#### **Un potentiel d'amélioration existe encore dans de nombreux cantons au niveau de l'engagement des autorités, des écoles et des entreprises**

L'offre de FETG a été développée dans toute la Suisse au cours des dernières années. L'étendue de l'offre varie toutefois fortement d'un canton à l'autre. Les structures d'organisation incluant également d'autres services cantonaux à côté des bureaux de l'égalité semblent particulièrement appropriées pour une mise en œuvre réussie au niveau cantonal. Il est notamment important d'impliquer l'office de l'enseignement obligatoire, les associations professionnelles et les employeurs dans la structure d'organisation cantonale. Les offices cantonaux de la formation professionnelle pourraient, eux aussi, assumer un rôle actif en raison des bons contacts qu'ils entretiennent avec les entreprises.

#### **Futur en tous genres est efficace – mais l'impact dépend dans une large mesure du nombre de participants**

Une bonne préparation et un bon suivi dans les écoles ainsi qu'une offre étendue et variée de projets internes et externes à l'école permettent aux enfants participant à une journée FETG de découvrir des professions atypiques de manière divertissante et de réfléchir aux rôles et aux stéréotypes associés à chaque sexe. Toutefois, l'efficacité de FETG dépend du nombre d'élèves touchés. Plus la participation est élevée, plus la probabilité augmente qu'au moins une petite part d'entre eux choisisse plus tard une profession atypique. Outre les différences considérables entre les cantons au niveau du taux de

participation (cf. plus haut), l'évaluation montre que le projet ne parvient à atteindre les enfants issus de familles socialement défavorisées que dans une moindre mesure.

### **Futur en tous genres est un des nombreux facteurs d'influence du choix professionnel**

S'il est possible d'identifier certains effets de FETG à court terme auprès du public cible principal, l'impact à moyen et à long terme est difficile à évaluer. L'évaluation explique que le choix professionnel ultérieur dépend de différents facteurs, dont de nombreux restent pratiquement hermétiques à l'impact de FETG (p. ex. conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, contexte familial ou social marqué par des stéréotypes liés au sexe). FETG doit donc être considéré comme une pièce qui, avec de nombreuses autres pièces, contribue au final à l'assemblage du grand puzzle du choix professionnel neutre en termes de genre.

## **4 Recommandations**

Les résultats de l'évaluation ont permis de formuler sept recommandations à l'intention des cantons de l'organe responsable et d'autres acteurs (entre autres le SEFRI, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, les écoles, les associations professionnelles):

1. La participation à FETG doit être obligatoire – cela nécessite des directives claires pour la mise en œuvre dans les cantons.
2. Le pilotage de FETG à l'échelle cantonale doit bénéficier du soutien le plus large possible. Les offices de l'enseignement obligatoire et de la formation professionnelle ainsi que les représentants de l'économie doivent être inclus dans les organes de pilotage cantonaux.
3. Les élèves doivent pouvoir participer tant au projet de base qu'à des projets internes et externes à l'école. Il convient de développer en conséquence l'offre de projets complémentaires internes et de projets complémentaires externes à l'école (surtout pour les garçons).
4. L'aspect genre doit retrouver davantage de poids dans la communication.
5. Des mesures ciblées doivent être prises pour augmenter le taux de participation à FETG de jeunes issus de familles socialement défavorisées.
6. FETG doit être utilisé pour ancrer durablement la thématique du genre dans l'école et dans l'enseignement ainsi que dans le marketing des professions des entreprises et des associations.
7. Les lacunes au niveau des bases de données relatives à FETG doivent être comblées.